



FRAPNA

Contact : Marc Papillon
Tél. : 06.82.57.21.27
Courriel : marc.papillon@frapna.org

DREAL RA
Service aménagement paysages
infrastructures
/concertation carrefour des
Couleures
69453 LYON Cedex 06

Objet : contribution de la FRAPNA Drôme aménagement du carrefour des Couleures

Valence, le 27 juin 2015

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte la contribution suivante de notre association à la concertation publique.

Sur les motifs à agir :

Ce projet d'aménagement a pour objectif de régler « *des dysfonctionnements dans la circulation* » autour du carrefour des Couleures.

La FRAPNA Drôme regrette que les êtres vivants, et particulièrement les humains, ne soient pas au centre de la réflexion. L'association rappelle que la « *circulation* » n'est pas un phénomène mécanique à traiter isolément, mais qu'elle est générée par des citoyens qui, légitimement, aspirent à boire, respirer, manger, se déplacer, habiter sur leur territoire.

Les notions de vitesse et de pertes de temps (4mn le vendredi soir à 9mn le samedi après-midi ?) qui semblent justifier le projet ne répondent pas à ces aspirations. Nous invitons l'ensemble des personnes qui liront cette contribution à bien vouloir réfléchir avec honnêteté à leurs propres désirs : souhaitons-nous vivre mieux ou toujours plus vite ?

La FRAPNA Drôme suggère qu'une concertation publique soit ouverte sur les vrais problèmes à résoudre : Comment améliorer la qualité de vie des citoyens qui, quotidiennement, s'empilent avec leurs véhicules, sauf le dimanche, dans la zone des Couleures ?

Comment développer un projet prenant en compte les urgences écologiques ?

La question à l'origine de la concertation est mal posée. Elle induit obligatoirement, de la part des collectivités, de mauvaises réponses émanant du domaine du palliatif plutôt que du curatif.

La solution "pharaonique" proposée résulte des errements du passé, car cet aménagement a évolué au coup par coup sans vision finale et globale.

Des moyens énormes seraient immobilisés ici (28 M€ ?) pour tenter de gérer les conséquences du problème sans en traiter les causes.

Les conséquences sont bien décrites dans le dossier de l'enquête : il s'agit d'un cumul en entrée de ville d'un trafic de transit, d'un trafic pendulaire, d'un trafic de loisir et évidemment de desserte d'une zone commerciale. Le besoin de traiter les problèmes de ce nœud routier est évident.

Mais comment traiter des causes ? Le dossier n'en parle pas et nous propose de développer, encore et encore, l'espace routier.

Pourtant :

1 Il faudrait limiter le nombre de véhicules en favorisant beaucoup mieux le transfert modal, permettant aux citoyens d'accéder à l'agglomération valentinoise dans de bonnes conditions. Nous déplorons

l'absence de projet à la hauteur des enjeux permettant une incitation forte à utiliser les modes de déplacements doux et les transports en commun. Si les pistes cyclables sont évoquées, il n'est pas prévu d'équipements efficaces comme le propose l'association REVV depuis bientôt 20 ans. Les parkings relais intermodaux prévus pourtant déjà dans le PDU élaboré en 1998 ne sont toujours pas à l'ordre du jour, la prise en compte des piétons est inexistante. La FRAPNA a fait des comptages d'autosolistes (véhicules avec le conducteur seul à bord) en différents points du département : il s'agit de plus de 80% des véhicules.

2 Le projet s'intègre dans une logique visant à permettre de faire des achats en voiture. Il vise à favoriser l'optimisation de la zone commerciale autour des parkings. Il ne faut pas entériner cette organisation. Pour limiter le trafic routier, il faut redonner la priorité aux piétons sur la zone commerciale. Ceux-ci sont peu nombreux actuellement, et pour cause, il est très difficile circuler à pied d'un commerce à l'autre en l'absence de cheminements piétons au bord des voies et dans les parkings !

Sur la prise en compte de l'environnement :

Le dossier d'enquête parle « *d'intégration dans l'environnement* ». La FRAPNA Drôme dénonce ces propos : l'ensemble de ce projet alimente au contraire les urgences écologiques.

L'eau

La FRAPNA Drôme rappelle que l'eau potable est un enjeu majeur de ce siècle. Le captage prioritaire des Couleures représente, en appui sur plusieurs captages vulnérables, 14% de la ressource en eau des valentinois! Il est malheureusement déjà fortement impacté par différentes pollutions d'origine agricole. Or, le site du projet de carrefour est inclus dans les périmètres de protection de ce captage. Ce projet, dont nous dénonçons les motifs, fait donc prendre un risque supplémentaire à une ressource vitale. Il semble impossible d'envisager des dispositifs de protection qui ne sont qu'évoqués sommairement dans le dossier : « *Le captage des Couleures se situe au droit de l'aire d'étude à environ 500 mètres au sud du giratoire des Couleures. Le captage des Couleures a été déclaré d'utilité publique le 18 février 2008 et est doté de périmètres de protection. Il autorise la mise à niveau du carrefour des Couleures dans les périmètres rapprochés et éloignés, sous réserve de la mise en place de moyens de protection contre les pollutions.* »

L'air

Les études d'Air Rhône-Alpes démontrent la pollution importante de l'agglomération valentinoise et de l'ensemble de la vallée du Rhône. Il est donc prioritaire que l'aménagement du territoire permette enfin de limiter l'usage des transports routiers. Ce projet va à l'inverse de cet objectif.

Le climat

Le dérèglement climatique a déjà des conséquences dramatiques sur la planète. Les déplacements motorisés génèrent une part importante des gaz à effet de serre. Il n'est plus d'actualité de développer les infrastructures routières qui amènent toujours plus de circulation !

Dans le dossier de la consultation, il est dit que

« *L'amélioration des conditions de trafic obtenue grâce au projet est intrinsèquement liée aux hypothèses de développement urbain retenues. Ainsi, aucun aménagement urbain de type zone commerciale et/ou de loisir susceptible de générer des flux supplémentaires substantiels sur le carrefour des Couleures durant les périodes d'hyper-pointes ne pourra être réalisé. En effet, tout nouveau projet de ce type modifierait les hypothèses retenues dans les études et viendrait remettre en cause l'utilité même de l'aménagement du carrefour des Couleures.* »

Or, le développement de Rovaltain autour de la gare TGV n'est pas mentionné. Est-il prévu dans le dossier ? Ce projet de carrefour n'est pas compatible avec le choix de privilégier le transport par autocar plutôt que par des trains cadencés, pour desservir la zone Rovaltain.

La biodiversité

Le milieu naturel semble constituer un décor apprécié : « *le plateau des Couleures dans son ensemble permet en revanche d'ouvrir la vue sur les grands massifs du Vercors et de l'Ardèche, ce qui représente un atout paysager indéniable.* » Mais l'aspect paysager est qualifié « *d'assez dégradé* » dans le dossier. Le paysage est effectivement très dégradé par l'architecture des bâtiments de la zone commerciale et le sera encore plus par le carrefour proposé... Mais au-delà du paysage, c'est aussi tout le milieu naturel local qui est dégradé.

La FRAPNA Drôme souligne que l'effondrement de la biodiversité est une urgence écologique et que nous ne pouvons plus nous satisfaire des constats. Il faut désormais que tous les projets aient un impact positif sur la biodiversité, obligeant à une renaturalisation des espaces et la restauration des connections

écologiques. Ce projet ne fait rien dans cet objectif, dans la continuité de la zone commerciale des Couleures.

Avis de la FRAPNA Drôme

L'association s'oppose à la réalisation de ce projet qui ne prend pas en compte l'aspiration des citoyens pour une meilleure qualité de vie, renforce les urgences écologiques, et ne permet pas une transition vers un développement soutenable. Au contraire, il nous est proposé ici d'aller plus vite, pour gaspiller plus, polluer plus... pour vivre de plus en plus difficilement. Il faut prioritairement envisager un autre aménagement de la zone des Couleures... Ces zones commerciales identiques, reproduites aux entrées de nombreuses villes françaises, posent le même problème partout. Le projet proposé s'inscrit dans la continuité d'un projet dépassé. La FRAPNA Drôme propose d'utiliser les 28 M€, pour construire une alternative innovante pour un futur meilleur.

Veillez être assurés, Madame, Monsieur, de notre volonté de protéger l'environnement.

Pour le Conseil d'administration de la FRAPNA Drôme,
le bureau :
Didier Ariagno, Brigitte Burgy, Anne Dez, Dominique
Durand, Edwige Roche